



**DECISION
D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION
Dispositif d'aide HABITAT – ENERGIE.**

20251112-01DP

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,

Vu la délibération n°20230522-10DCC du Conseil communautaire de la VEYLE du 22 Mai 2023

Considérant que pour répondre aux objectifs de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat pour toutes les communes du territoire, la Communauté de communes souhaite apporter un soutien financier aux particuliers dans le cadre d'un dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat et au développement des énergies renouvelables, sans condition de ressources ;

DECIDE

Article 1^{er} : Conformément aux décisions prises lors du comité de sélection du fonds Habitat – Energie qui s'est tenu le 30 octobre 2025 en présence de :

- M. Jean-Philippe LHOTELAIS, Vice-Président
- Mme Annick GREMY, Vice-Présidente

La Communauté de Communes de la Veyle accorde les subventions maximum suivantes :

Nom	Prénom	Commune	Nature Travaux	Montant maximum de la subvention accordée
		MEZERIAT	Panneaux photovoltaïques	1 880 €
		PERREX	Isolation	4 087.25 €

Article 2 : Un exemplaire de la présente décision sera transmis au trésorier de la Communauté de communes et au contrôle de légalité. Les bénéficiaires seront informés de cette attribution.

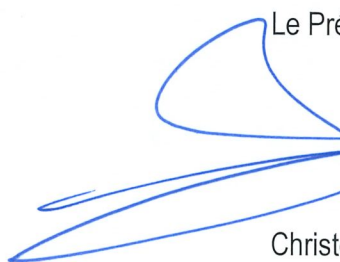
Fait à PONT-DE-VEYLE, le 30/10/2025

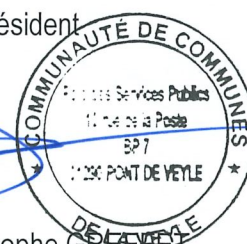
Certifié exécutoire

Affiché le : 12.11.2025

Transmis en Préfecture le :

12.11.2025

Le Président

Christophe GREMY



Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20251030-20251112-01DP-AI
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025